

jeudi 07 Juillet 2022 - n°353

Institutions - Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, devient Ministre déléguée aux Collectivités territoriales

Finances - Le budget de l'État en 2021

Finances - Les prix à la consommation ont augmenté en juin de +5,8 % sur un an

Centre-ville et Commerce - Premiers échanges sur la future maquette financière de l'acte 2 d'Action Cœur de Ville 2023-2026

Numérique - Une conférence digitale Villes de France et Paroles d'élus sur les villes durables et intelligentes

Environnement - Jusqu'au 30 septembre 2022 pour candidater au label APIcité

Environnement - Lutter contre le frelon asiatique : comment agir à l'échelle des collectivités territoriales ?

INSTITUTIONS



Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, devient Ministre déléguée aux Collectivités territoriales

A la suite des élections législatives, le Président de la République, sur proposition de la Première ministre, a nommé un nouveau Gouvernement dans lequel figure Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France* et maire de Beauvais, au poste

de ministre déléguée en charge des Collectivités territoriales. Elle sera sous la double responsabilité du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu.

Parmi les autres nominations, quatre autres ministres seront rattachés au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

- Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, auparavant ministre délégué chargé de l'Europe dans le premier Gouvernement Borne ;

- Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement. Maire de Clichy-sous-Bois depuis 2011, il est également président de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) depuis 2017 ;

- Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, auparavant députée de la 7ème circonscription de Gironde depuis 2017 ;

- Dominique Faure, secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité. Maire de Saint-Orens-de-Gameville (31) depuis 2014, elle est élue députée de la 10ème circonscription de Haute-Garonne en 2022.

Au total, le Gouvernement compte 41 ministres autour d'Elisabeth Borne et s'est réuni lundi 4 juillet pour le premier Conseil des ministres. Puis mercredi 6 juillet, la Première ministre a prononcé son discours de politique générale devant le Parlement sans engager un vote de confiance. Une déclaration où les élus locaux et les collectivités territoriales ont été cités à de nombreuses reprises. « *Ciment de la République* », ils seront associés à la construction des politiques publiques. Lors de son discours, Elisabeth Borne a donné plusieurs pistes d'annonces. Tout d'abord, le souhait de bâtir un agenda territorial afin de donner une visibilité des moyens pour les collectivités. L'hypothèse d'un conseiller territorial, fusion entre les conseillers départementaux et régionaux, a également été rappelée avec une concertation qui devrait débuter en 2023.

Des annonces concrètes ont aussi été présentées comme la suppression de la CVAE dès la loi de finances 2023. Si une compensation est bien prévue, aucune précision n'a toutefois été donnée. Des consultations seront lancées dès la rentrée sur plusieurs thématiques : transition énergétique et lutte contre les déserts médicaux. Le Gouvernement souhaite y associer les élus car ils sont « *une source d'inspiration, d'initiatives et d'idées* ».

La Première ministre est revenue sur les thématiques de logement (avec un nouvel acte de décentralisation), de la petite enfance (création de 200 000 places d'accueil), du travail (remplacement de pôle emploi par France travail), des services publics (poursuite du déploiement de France services) ou encore des transports (poursuite des investissements pour les petites lignes ferroviaires). Sans évoquer nommément Action Cœur de Ville et son prolongement, une allusion aux nouveaux contrats de ville a été effectuée. Ils seront définis avec les élus locaux.

A noter qu'une motion de censure a été déposée par les groupes politiques de la Nupes à l'Assemblée nationale. Elle sera examinée dans les prochaines heures et a peu de chances d'aboutir.

FINANCES



Le budget de l'État en 2021

La Cour des comptes vient de rendre public son rapport sur le budget de l'État en 2021. L'année passée a été marquée par d'importantes interventions de l'État, en particulier du fait de la poursuite de la crise sanitaire et de la montée en charge du plan de relance. Les recettes de l'État de leur côté ont bénéficié d'une nette amélioration de la conjoncture économique par rapport à 2020.

Dans ce rapport sur les résultats et la gestion du budget, la Cour souligne en définitive que le déficit du budget de l'État se maintient à un niveau élevé en 2021, sous l'effet d'une progression significative, et de même ampleur, des recettes et des dépenses. 2021 met en évidence plusieurs risques budgétaires pour l'avenir, avec notamment d'importants reports de crédits et l'augmentation de la charge d'intérêt.

Un déficit toujours très élevé, une dette qui poursuit son augmentation

En 2021, le déficit du budget de l'État s'est établi à 170,7 Md€, en légère baisse par rapport à 2020 (178,1 Md€). Il se maintient à un niveau très élevé par rapport aux années antérieures (92,7 Md€ en 2019). En conséquence, l'endettement connaît en 2021 une nouvelle augmentation significative : la dette de l'État s'élève à la fin de l'année 2021 à 2 145 Md€, en hausse de 144 Md€ par rapport à 2020 et de 322 Md€ par rapport à 2019.

Des recettes qui profitent du rebond de l'économie

Les recettes du budget général ont fortement progressé en 2021 (+38,2 Md€), portées par la forte augmentation des recettes fiscales (+39,8 Md€) et ce, malgré la poursuite des baisses d'impôt (taxe d'habitation, impôt sur les sociétés) et la baisse des impôts de production décidée dans le cadre du plan de relance. Les recettes fiscales ont en effet connu une évolution spontanée (hors mesures nouvelles) très rapide (+18,0 %), plus forte que celle du PIB (8,2 % en valeur), soit une élasticité (le rapport des deux taux de croissance) de 2,2, très supérieure à la moyenne sur une longue période proche de 1.

Cette évolution spontanée a été sous-estimée dans les prévisions des lois de finances initiale et rectificative de l'année 2021 : les recettes fiscales ont ainsi été supérieures de 18,2 Md€ à la prévision de la LFR de fin d'année.

Des dépenses encore très dynamiques en 2021

Les dépenses du budget général de l'État ont progressé très rapidement en 2021, pas uniquement du fait des mesures d'urgence et de relance. En deux ans, les dépenses ont augmenté de 90 Md€, soit 53,6 Md€ en 2020 et 37,1 Md€ en 2021.

Mis à part les effets de périmètre (+6,9 Md€), la forte augmentation des dépenses constatée en 2021 résulte de trois facteurs : une baisse limitée par rapport à 2020 des dépenses de soutien en réponse à la crise sanitaire (-5,0 Md€), la montée en charge des dépenses du plan de relance (+17,5 Md€), et la progression rapide des autres dépenses (+17,6 Md€, soit + 5,1 %). Cette dernière augmentation s'explique notamment par la mise en place de l'indemnité inflation (3,3 Md€), la montée en charge de la loi de programmation militaire (2,7 Md€), ainsi que la remontée de la charge d'intérêt de la dette (+2,0 Md€) après une période de baisse continue depuis 2011.

Cette remontée de la charge d'intérêt est liée à la hausse de l'inflation, qui influence la charge d'intérêt via les obligations indexées sur l'inflation.

Des entorses aux principes budgétaires

La Cour constate plusieurs entorses à certains principes de base de notre droit budgétaire, comme l'annualité des autorisations de dépenses et la spécialité des crédits. En effet, depuis la crise sanitaire, le Gouvernement inscrit systématiquement en loi de finances initiale ou rectificative des crédits allant au-delà des besoins prévisibles, et reporte sur l'exercice suivant les crédits non consommés en fin d'année. Les montants de crédits reportés en fin d'année 2020 (36,7 Md€) et 2021 (23,2 Md€) sont très supérieurs à ceux constatés habituellement.

Par ailleurs, des crédits votés sur des programmes budgétaires ont été utilisés pour financer des dépenses relevant d'autres programmes. Ces pratiques affaiblissent la portée de l'autorisation parlementaire et conduisent à faire voter des montants de dépenses et des soldes différents des prévisions réelles du Gouvernement.

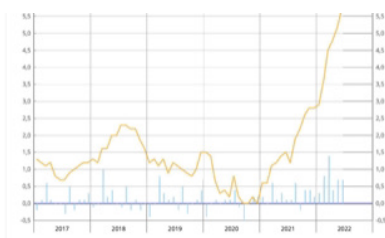
Des risques pour l'avenir

Au-delà des fortes incertitudes liées au contexte géopolitique actuel et à ses conséquences économiques et budgétaires, l'examen de la gestion 2021 conduit à mettre en évidence plusieurs risques significatifs sur la trajectoire des dépenses pour les années à venir, avec notamment les reports importants de crédits de 2021 vers 2022, et des restes à payer (dépenses engagées devant être payées au cours des prochaines années) en forte progression en raison du plan de relance, du programme d'investissement d'avenir (PIA) n°4 et de la loi de programmation militaire. L'augmentation de l'inflation en 2022 conduira également à une nouvelle hausse de la charge d'intérêt de la dette.

[Télécharger le rapport](#)

[Télécharger la synthèse](#)

FINANCES



Les prix à la consommation ont augmenté en juin de +5,8 % sur un an

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois par l'Insee, les prix à la consommation augmenteraient de 5,8 % en juin 2022, après +5,2 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation serait due à une accélération des prix de l'énergie et de l'alimentation. Les prix des services progresseraient au même rythme que le mois précédent et ceux des produits manufacturés ralentiraient.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,7 % comme en mai. Les prix de l'énergie accéléreraient nettement en lien avec ceux des produits pétroliers. En hausse le mois précédent, les prix des produits manufacturés seraient stables en raison du début des soldes d'été. Les prix des services et de l'alimentation ralentiraient.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 6,5 %, après +5,8 % en mai. Sur un mois, il croîtrait de 0,8 % comme le mois précédent.

[Consultez la note de tendance de l'Insee](#)

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Premiers échanges sur la future maquette financière de l'acte 2 d'Action Cœur de Ville 2023-2026

Le 4 juillet au matin, une délégation de maires membres de *Villes de France* a été conviée à une réunion en visioconférence avec les financeurs et l'État, afin de discuter de la future maquette financière du programme jusqu'en 2026. L'objectif était d'échanger avec les élus sur les pistes de solutions préconisées par la Mission Action Cœur de Ville (ACV) de l'Agence nationale de la Cohésion des

Territoires en lien avec les trois partenaires financiers (Banque des Territoires, Anah et Action Logement).

Une évaluation financière des besoins a pu être notamment esquissée pour la première fois aux élus au cours de cette rencontre en vue de l'acte 2 du programme. Rappelons que lors de du dernier Congrès de Villes de France à Blois en juillet 2021, Villes de France avait obtenu la prolongation du programme jusqu'à la fin du mandat municipal. Cette mission de préfiguration de l'acte 2 doit ainsi rendre son rapport à la fin du mois de juillet. Dans ce cadre, une présentation des axes futurs des orientations de l'acte 2 d'Action Cœur de Ville sera effectuée par le préfet Rollon Mouchel-Blaisot, Directeur du programme Action Cœur de Ville, le 11 juillet prochain en ouverture du Congrès de *Villes de France* à Fontainebleau.

NUMÉRIQUE



Une conférence digitale Villes de France et Paroles d'élus sur les villes durables et intelligentes

Dans le cadre du Congrès annuel de *Villes de France*, Paroles d'Élus et Villes de France vous proposent une nouvelle conférence digitale Paroles d'avenir, le lundi 11 juillet à 9h15, sur le thème « *Villes moyennes durables et intelligentes : l'innovation numérique au service de la transition écologique* ». Les intervenants seront notamment Jean-François Debat, Président délégué de *Villes de France*, Cyril Luneau, Directeur des relations avec les collectivités locales chez Orange, Emmanuel François, expert en bâtiment intelligent, Denis Thuriot, Maire de Nevers, référent transition numérique de *Villes de France*, Jérôme Baloge, Maire de Niort, référent transition écologique de *Villes de France* et Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin. Ces échanges porteront sur les initiatives de collectivités engagées dans la digitalisation de l'action communale pour la réduction de l'empreinte environnementale de leur territoire.

[En savoir plus et s'inscrire](#)

ENVIRONNEMENT



Jusqu'au 30 septembre 2022 pour candidater au label APIcité

L'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) a lancé, en décembre 2016, le label APIcité® : premier label national pour les collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles ainsi que les pollinisateurs sauvages. L'objectif de ce label est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Toute collectivité peut en faire la demande. En plus d'être une récompense officielle, ce label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants. L'Union nationale de l'apiculture française a recueilli des témoignages de collectivités dans le [clip vidéo réalisé suite à la remise du label APIcité 2021](#).

La clôture des candidatures est fixée au 30 septembre 2022.

Pour faire la demande d'un dossier de candidature, contacter l'UNAF par [email](#) ou par téléphone au 01 41 79 74 46.

Pour plus d'informations, consulter :

- [La plaquette de présentation](#)
- [Le communiqué de presse](#)

ENVIRONNEMENT



Lutter contre le frelon asiatique : comment agir à l'échelle des collectivités territoriales ?

Le frelon asiatique *Vespa velutina* est un fléau pour les abeilles. Il a des impacts importants sur la pratique de l'apiculture. Il entraîne des mortalités de colonies et des coûts supplémentaires de protection des ruchers. L'animal est un véritable prédateur pour les insectes sauvages, qui représentent les 2/3 de son bol alimentaire en zones agricoles et naturelles. Il a également des conséquences sur d'autres activités comme l'arboriculture ou toutes les professions dédiées aux espaces verts. De nombreuses collectivités locales s'engagent contre cette espèce exotique envahissante et montrent qu'ensemble, il est possible de lutter efficacement. A travers ce guide de l'UNAF, les auteurs ont souhaité compiler les méthodes de lutte contre *Vespa velutina*, décrire des expériences positives à l'échelle de différents territoires et faire témoigner des élus engagés.

[Le Guide](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi